

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **Molenbeek Vivre Ensemble**

Forme juridique : Association sans but lucratif

Adresse : Rue du Comte de Flandre

N° : 15

Boîte :

Code postal : 1080

Commune : Molenbeek-Saint-Jean

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail : info@move.brussels

Numéro d'entreprise

0449.487.409

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

23-08-2018

COMPTES ANNUELS en

EURO

approuvés par l'assemblée générale du

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

31-12-2021

Exercice précédent du

01-01-2020

au

31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-ASBL 6.1, C-ASBL 6.2.1, C-ASBL 6.2.3, C-ASBL 6.2.4, C-ASBL 6.3.4, C-ASBL 6.3.6, C-ASBL 6.4.1, C-ASBL 6.4.2, C-ASBL 6.5.1, C-ASBL 6.5.2, C-ASBL 6.5.3, C-ASBL 6.14, C-ASBL 6.16

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT
UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

BENHSSAIN Achraf

Administrateur
Boulevard Louis Mettwie 73 83
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

EL KHANNOUSS Ahmed

Administrateur
Rue Louis Corhay 35
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

MOUREAUX Catherine

Vice-président du Conseil d'Administration
Avenue des Myrtes 81
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

BREDA Frédéric

Administrateur
Rue de la Prospérité 23
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

GARCIA-FERNANDEZ Gloria

Administrateur
Quai du Mariemont 11 9
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

EL OUAKILI Ibrahim

Administrateur
Rue de la Carpe 40
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

ZAMOURI Khadija

Président du Conseil d'Administration
Edouard Bénéslaan 119
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

EL JAIDI Khalil

Administrateur
Rue des Quatre Vents 10
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

MUTAMBAYI Laurent

Administrateur
Brigade Pironlaan 9
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

AGIC Leila

Administrateur
Rue du Géomètre 40
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

EL HAMOUTI Mohamed

Administrateur
Avenue de Liberté 74
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

BEN SALAH Rachid

Administrateur
Rue d'Ostende 85
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

MAHDAOUI Rachid

Administrateur
Rue Docteur Charles Beudin 55
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

MANDJOMBE Robert

Administrateur
Rue Eugène Degorge 39
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

RAISS Saliha

Administrateur
Rue Ulens 94
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

INNEGRAEVE PETER (A01283)

0451420182
Deinsesteenweg 199
9770 Kruisem
BELGIQUE

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:

A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,

B. L'établissement des comptes annuels,

C. La vérification des comptes annuels et/ou

D. Le redressement des comptes annuels.

- si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>608.739</u>	<u>599.632</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	21.772	27.331
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	582.570	567.904
Terrains et constructions		22	462.028	467.862
Installations, machines et outillage		23	11.897	8.132
Mobilier et matériel roulant		24	72.316	61.323
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	36.329	30.587
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	4.397	4.397
Entités liées	6.14	280/1		
Participations dans les sociétés liées		280		
Créances		281		
Sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	6.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	4.397	4.397
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	4.397	4.397

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	1.813.125	2.109.921
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	1.132.115	1.264.925
Créances commerciales		40	16.465	6.451
Autres créances		41	1.115.650	1.258.474
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	363.200	533.168
Comptes de régularisation	6.6	490/1	317.810	311.828
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	2.421.864	2.709.553

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>146.447</u>	<u>445.452</u>
Fonds de l'association ou de la fondation	6.7	10		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.7	13		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-248.124	48.275
Subsides en capital		15	394.571	397.177
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>83.163</u>	<u>63.722</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	83.163	63.722
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	25.125	32.696
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.7	164/5	58.038	31.026
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise	6.7	167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>2.192.254</u>	<u>2.200.379</u>
Dettes à plus d'un an	6.8	17	53.002	44.385
Dettes financières		170/4	28.929	20.312
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	28.929	20.312
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	24.073	24.073
Dettes à un an au plus		42/48	2.057.565	1.720.437
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	6.8	42	7.563	7.205
Dettes financières		43	337.076	
Etablissements de crédit		430/8	337.076	
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	158.950	140.793
Fournisseurs		440/4	158.950	140.793
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.8	45	957.454	925.700
Impôts		450/3	104.872	111.134
Rémunérations et charges sociales		454/9	852.582	814.566
Autres dettes		48	596.522	646.739
Comptes de régularisation	6.8	492/3	81.687	435.557
TOTAL DU PASSIF		10/49	2.421.864	2.709.553

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	7.122.790	6.858.806
Chiffre d'affaires	6.9	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Cotisations, dons, legs et subsides	6.9	73	6.948.366	6.697.020
Autres produits d'exploitation		74	133.962	139.654
Produits d'exploitation non récurrents	6.11	76A	40.462	22.132
Coût des ventes et des prestations		60/66A	7.414.237	6.904.732
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609		
Services et biens divers		61	1.313.418	1.114.726
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.9 62	5.962.344	5.713.644
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	77.632	67.689
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.9 631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.9 635/9	19.441	-51.258
Autres charges d'exploitation	6.9	640/8	8.610	12.426
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.11	66A	32.792	47.505
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-291.447	-45.926

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	14	1
Produits financiers récurrents		75	14	1
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.10	752/9	14	1
Produits financiers non récurrents	6.11	76B		
Charges financières		65/66B	4.966	23.698
Charges financières récurrentes	6.10	65	4.966	23.698
Charges des dettes		650	2.444	1.544
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		20.337
Autres charges financières		652/9	2.522	1.817
Charges financières non récurrentes	6.11	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-296.399	-69.623
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.12 67/77		
Impôts		670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-296.399	-69.623
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-296.399	-69.623

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

Bénéfice (Perte) à affecter

Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter

Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent

Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves

Affectation aux fonds affectés et autres réserves

Bénéfice (Perte) à reporter

	Codes	Exercice	Exercice précédent
(+)/(-)	9906	-248.124	48.275
(+)/(-)	(9905)	-296.399	-69.623
(+)/(-)	14P	48.275	117.898
	791		
	691		
(+)/(-)	(14)	-248.124	48.275

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	40.892
8022		
8032		
(+)/(-) 8042		
8052	40.892	
8122P	XXXXXXXXXX	13.561
8072	5.559	
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	19.120	
211	<u>21.772</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8191P	XXXXXXXXXX	1.267.504
8161	25.396	
8171		
(+)/(-) 8181		
8191	1.292.900	
8251P	XXXXXXXXXX	
8211		
8221		
8231		
(+)/(-) 8241		
8251		
8321P	XXXXXXXXXX	799.642
8271	31.230	
8281		
8291		
8301		
(+)/(-) 8311		
8321	830.872	
(22)	<u>462.028</u>	
22/91	462.028	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	XXXXXXXXXX	70.021
8162	8.238	
8172	2.907	
(+)/(-) 8182		
8192	75.352	
8252P	XXXXXXXXXX	
8212		
8222		
8232		
(+)/(-) 8242		
8252		
8322P	XXXXXXXXXX	61.889
8272	4.473	
8282		
8292		
8302	2.907	
(+)/(-) 8312		
8322	63.455	
(23)	<u>11.897</u>	
231	11.897	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	302.450
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	40.773	
Cessions et désaffectations	8173	17.763	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	325.460	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	241.127
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	29.780	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	17.763	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	253.144	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	<u>72.316</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	241	72.316	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	84.886

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8165 12.331

Cessions et désaffectations

8175

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8185

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8195 97.217

Plus-values au terme de l'exercice

8255P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8215

Acquises de tiers

8225

Annulées

8235

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8245

Plus-values au terme de l'exercice

8255

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8325P XXXXXXXXXXXX 54.299

Mutations de l'exercice

Actés

8275 6.589

Repris

8285

Acquis de tiers

8295

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8305

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8315

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8325 60.888

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(26) 36.329

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

261 36.329

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES SOCIÉTÉS - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)		
AUTRES SOCIÉTÉS - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXX	<u>4.397</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	<u>4.397</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
 - d'un mois au plus
 - de plus d'un mois à un an au plus
 - de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

- Frais et charges à reporter
- Subsides et produits acquis

Exercice
63.931
253.878

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

FONDS

Patrimoine de départ
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent

Modifications au cours de l'exercice

Montants

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 164/5 du passif ("Provisions pour autres risques et charges") si celle-ci représente un montant important

Provision pour charges de personnel

Exercice
58.038

Ventilation de la rubrique 167 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières

8801 7.563

Emprunts subordonnés

8811

Emprunts obligataires non subordonnés

8821

Dettes de location-financement et assimilées

8831

Etablissements de crédit

8841

7.563

Autres emprunts

8851

Dettes commerciales

8861

Fournisseurs

8871

Effets à payer

8881

Acomptes sur commandes

8891

Autres dettes

8901

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

(42)

7.563**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières

8802

28.929

Emprunts subordonnés

8812

Emprunts obligataires non subordonnés

8822

Dettes de location-financement et assimilées

8832

Etablissements de crédit

8842

28.929

Autres emprunts

8852

Dettes commerciales

8862

Fournisseurs

8872

Effets à payer

8882

Acomptes sur commandes

8892

Autres dettes

8902

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912

28.929**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières

8803

Emprunts subordonnés

8813

Emprunts obligataires non subordonnés

8823

Dettes de location-financement et assimilées

8833

Etablissements de crédit

8843

Autres emprunts

8853

Dettes commerciales

8863

Fournisseurs

8873

Effets à payer

8883

Acomptes sur commandes

8893

Autres dettes

8903

24.073

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913

24.073

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	20.312
8932	
8942	
8952	
8962	20.312
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	20.312

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Codes	Exercice
9072	
9073	104.872
450	
9076	
9077	852.582

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à imputer
Produits à reporter
Subsides à reporter

Exercice	
	160
	2.075
	79.451

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Cotisations, dons, legs et subsides

Cotisations

Dons

Legs

Subsides

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
730		
731		
732		
733	6.948.366	6.697.020
9086	126	125
9087	122	121
9088	176.890	172.933
620	4.494.349	4.320.670
621	1.260.468	1.240.616
622		
623	207.527	152.358
624		

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'association ou la fondation

(+)/(-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
635		
9110		
9111		
9112		
9113		
9115	58.038	31.026
9116	38.597	82.284
640	6.360	7.426
641/8	2.250	5.000
9096		
9097	13,5	18
9098	18.157	34.189
617	47.850	23.349

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Ventilation des autres produits financiers

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Codes	Exercice	Exercice précédent
6501		
6502		
6510		20.337
6511		
653		
6560		
6561		

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	<u>40.462</u>	<u>22.132</u>
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	40.462	22.132
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	40.462	22.132
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	<u>32.792</u>	<u>47.505</u>
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	32.792	47.505
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	32.792	47.505
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'association ou à la fondation (déductibles)

Par l'association ou la fondation

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145		
9146		
9147	720.059	686.429
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'association ou la fondation

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'association ou la fondation

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	80.824
91621	137.000
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ASSOCIATION OU À LA FONDATION ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées
Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour l'association ou pour la fondation doivent également être mentionnées

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs

Aux anciens administrateurs

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	7.850
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 32902

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	106	68	38
Temps partiel	1002	26	7	19
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	122	72	50
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	153.119	103.429	49.690
Temps partiel	1012	23.771	6.217	17.554
Total	1013	176.890	109.646	67.244
Frais de personnel				
Temps plein	1021	5.050.106	3.343.283	1.706.823
Temps partiel	1022	912.239	240.086	672.153
Total	1023	5.962.345	3.583.369	2.378.976
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Au cours de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	121	66	55
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	172.932	98.430	74.502
Frais de personnel	1023	5.713.644	3.191.483	2.522.161
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	104	22	118,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	94	21	108,3
Contrat à durée déterminée	111	9	1	9,5
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	1		1
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	69	5	72,5
de niveau primaire	1200	6	1	6,6
de niveau secondaire	1201	43	1	43,8
de niveau supérieur non universitaire	1202	15	1	15,8
de niveau universitaire	1203	5	2	6,3
Femmes	121	35	17	46,3
de niveau primaire	1210	4	1	4,5
de niveau secondaire	1211	9	2	10,3
de niveau supérieur non universitaire	1212	16	10	22,5
de niveau universitaire	1213	6	4	9
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	5	1	5,3
Employés	134	91	20	104,7
Ouvriers	132	8	1	8,8
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	1	12,5
Nombre d'heures effectivement prestées	151	897	17.260
Frais pour l'association ou la fondation	152	19.525	28.325

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	20	2	21
210	9	1	9,5
211	9	1	9,5
212			
213	2	0	2

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'association ou de la fondation comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	18	4	20
310	8	2	9
311	5	2	6
312			
313	5	0	5
340	2	0	2
341			
342	2	0	2
343	14	4	16
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	41	5811	38
5802	1.141	5812	1.477
5803	26.485	5813	34.569
58031	28.141	58131	36.731
58032		58132	
58033	1.656	58133	2.162
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation de l'Asbl Molenbeek Vivre Ensemble

BE 0449.487.409

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations. Les règles propres à l'Asbl sont fixées comme suit :

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en appliquant les durées d'amortissement suivantes :

Brevets et licences	5 ans
Constructions	33 ans
Installations	5 et 10 ans
Outillage	5 ans
Matériel d'animation	5 ans
Mobilier	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel et mobilier en leasing	5 ans
Matériel d'occasion	2 ans
Aménagements locaux mis à disposition	10 ans
Aménagements immeubles loués	9 ans

Conformément à la nouvelle réglementation, toutes les immobilisations acquises à partir de l'année 2020 sont amorties au prorata-temporis à compter du premier jour du mois de leur acquisition.

2. Subsidés

A la clôture de l'exercice, il est procédé à un examen des dépenses réalisées au regard de chaque subside octroyé à l'Asbl, de telle sorte que la prise en résultat des différents subsides sera conditionnée par les montants qui devront éventuellement être reportés à l'exercice suivant ou être rétrocédés lorsque le dossier financier sera clôturé par le pouvoir subsidiant en question lors d'un exercice ultérieur.

3. Créances

Les créances de l'Asbl sont valorisées à leur valeur nominale.

Lorsque la récupération d'une créance est en tout ou en partie compromise sérieusement, elle sera considérée douteuse et une réduction de valeur sera actée.

4. Provisions pour risques et charges

A la clôture de l'exercice, il est procédé à un examen des risques et de nouvelles provisions sont constituées si cela est justifié. Les provisions constituées antérieurement sont examinées et actualisées.

5. Fonds affectés

Des fonds affectés peuvent être constitués à partir du résultat positif à affecter et auxquels l'Asbl souhaitera assigner un objectif spécifique, à savoir, couvrir des risques ou des projets. Les montants à affecter seront évalués au cas par cas, selon les risques ou les projets en question.

Pertes reportées et pertes successives

L'Asbl a réalisé une perte pour la deuxième année consécutive en 2021, ce qui se traduira par des pertes reportées de 248.124,24 € au terme de l'exercice 2021. Les fonds propres demeurent positifs et s'élèvent à 146.446,79 €.

Trois incertitudes et risques ont été identifiés au paragraphe 1.4 du Rapport de Gestion. Pour ce qui est du risque lié à l'obtention de la subvention de l'AMIF, il peut être qualifié de faible. Quant à l'incertitude associée à l'absence de candidats techniciens de surface art.60, elle est de nature conjoncturelle. En revanche, d'éventuelles indexations salariales additionnelles se traduiraient par des surcoûts structurels. Compte tenu de cette graduation des risques identifiés et du fait que nous sommes une Asbl communale, nous concluons qu'il n'y a pas de risque de discontinuité des activités de l'Asbl à ce stade. Par conséquent, il n'y a pas lieu de modifier les règles d'évaluation sur base desquelles sont valorisés les différents éléments du bilan.

Impact de la crise sanitaire du COVID sur le fonctionnement de l'Association.

Alors qu'en 2020 les activités avaient été fortement réduites en raison de la crise sanitaire, elles ont progressivement repris durant l'exercice sans toutefois atteindre encore leur niveau d'avant la crise. Ceci se reflète au niveau des dépenses d'animation et frais d'action qui ont augmenté par rapport à l'année précédente et dans une moindre mesure, au niveau des participations financières à ces activités.

En revanche, et comme annoncé dans le dernier rapport de gestion, l'impact de la crise sur le recrutement du personnel art.60 pour le nettoyage des locaux s'est intensifié en 2021. Pour pallier à ce manque de personnel, l'ASBL a dû procéder à des engagements de personnels dans le cadre de CDD de 3 mois renouvelable ce qui a entraîné une augmentation significative des coûts salariaux. La subvention complémentaire accordée par l'Administration Communale de Molenbeek-Saint-Jean a permis de neutraliser l'impact sur le résultat de ce surcoût salarial.

Cette problématique qui a démarré au second semestre de 2020, et qui s'est progressivement intensifiée, perdure à l'heure actuelle même si quelques progrès timides ont pu être enregistrés récemment. Il est difficile à ce stade de donner un chiffre précis, mais si la situation ne devait pas évoluer avant le 31 décembre 2022, elle pourrait coûter un peu moins de 345.000 € à l'association.

Il est important de noter que ces coûts exceptionnels n'ont pas été intégrés dans le budget 2022 étant donné que la durée de cette situation n'est pas connue.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion en application de l'article 3:48 du Code des Sociétés et des Associations

L'organe d'administration fait rapport sur la gestion de l'association pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021.

1. Exposé fidèle sur l'évolution et les résultats des activités et sur la situation de l'association

L'exercice se clôture par un résultat négatif de 296.399,68 €. L'organe d'administration a décidé d'arrêter les comptes annuels dans la forme suivante :

1.1 Au bilan :

ACTIF :

Le total de l'actif s'élève à 2.421.863,70 € par rapport à 2.709.553,44 € l'année précédente. Cette variation s'explique essentiellement par la diminution des subsides à recevoir et des valeurs disponibles à la date de clôture de l'exercice.

PASSIF :

Le total du passif s'élève à 2.421.863,70 € par rapport à 2.709.553,44 € l'année précédente. Cette diminution reflète avant tout la perte réalisée en 2021. On relève également au passif deux variations significatives et de signe opposé :

- Une diminution des subsides à reporter
- Une augmentation des dettes financières à court terme en raison de deux crédits à tempérament sur 12 mois contractés pour le financement du pécule de vacances et des primes de fin d'année

1.2 Au compte de résultats :

Les produits s'élèvent à 7.122.804,75 € contre 6.858.806,30 € l'année précédente, soit une augmentation de 3,8 %. L'exercice 2021 a été marqué deux événements importants :

- En novembre 2021, l'Administration Communale de Molenbeek-Saint-Jean a accordé une subvention complémentaire de 260.000 € afin de financer le surcoût lié à l'absence de candidats techniciens de surface art.60 présentés par le CPAS

Molenbeek Vivre Ensemble ASBL
R.P.M. Bruxelles
N° d'entreprise BE 0449487409
Rue du Comte de Flandre n° 15
1080 Molenbeek-Saint-Jean

- à l'approche de la fin de l'exercice et contre toute attente, l'AMIF a communiqué sa décision de reporter à 2022 le lancement de l'appel à projets de sa nouvelle programmation 2021-2027. En mars 2022, l'ASBL a dûment introduit un dossier de demande de subvention pour les années 2021-2027 et la réponse de l'AMIF est attendue courant troisième trimestre de 2022. Il s'en suit qu'aucune subvention au titre de l'année 2021 de cette nouvelle programmation n'a pu être actée dans les comptes annuels faisant l'objet du présent rapport de gestion. L'impact de ce manque à gagner sur l'exercice 2021 se chiffre à 199.808,82 €.

Les charges s'élèvent à 7.419.204,43 € contre 6.928.429,01 € l'année précédente, soit une augmentation de 7,1%. L'augmentation des frais de fonctionnement (+ 201.460,72 €), s'explique par la reprise progressive des activités après un ralentissement marqué en 2020 en raison de la crise sanitaire. Par ailleurs, les coûts du personnel (+ 264.704,64 €) ont été fortement impactés en 2021 par le surcoût lié au recrutement en CDD de techniciens de surface afin de palier à l'absence de candidats art.60.

Le résultat s'élève à -296.399,68 € (négatif) contre -69.622,71 € (négatif) l'année précédente.

1.3 Divers

Les règles d'évaluation des différents postes n'ont pas été modifiées par rapport à l'année précédente.

1.4 Principaux risques et incertitudes auxquels l'association est confrontée :

Sur base des paramètres actuels et mesurés par l'organe d'administration, l'association est confrontée aux incertitudes suivantes et aux risques qui y seraient associés :

- l'attente d'une subvention dans le cadre de la nouvelle programmation 2021-2027 de l'AMIF à hauteur des coûts engagés par l'ASBL
- le surcoût lié aux engagements en CDD de techniciens de surface en vue de combler les contrats art.60 vacants
- le taux d'inflation et son impact sur les coûts du personnel en raison de l'indexation des salaires

2. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important, autre que ce qui est expliqué dans le paragraphe 1.4 ci-dessus et de nature à influencer la situation de l'association n'est survenu après la clôture de l'exercice.

Le Conseil d'Administration gère de façon active les risques pouvant survenir.

Impact de la crise sanitaire du COVID sur le fonctionnement de l'Association.

Alors qu'en 2020 les activités avaient été fortement réduites en raison de la crise sanitaire, elles ont progressivement repris durant l'exercice sans toutefois atteindre encore leur niveau d'avant la crise. Ceci se reflète au niveau des dépenses d'animation et frais d'action qui ont augmenté par rapport à l'année précédente et dans une moindre mesure, au niveau des participations financières à ces activités.

En revanche, et comme annoncé dans le dernier rapport de gestion, l'impact de la crise sur le recrutement du personnel art.60 pour le nettoyage des locaux s'est intensifié en 2021. Pour pallier à ce manque de personnel, l'ASBL a dû procéder à des engagements de personnels dans le cadre de CDD de 3 mois renouvelable ce qui a entraîné une augmentation significative des coûts salariaux. La subvention complémentaire accordée par l'Administration Communale de Molenbeek-Saint-Jean a permis de neutraliser l'impact sur le résultat de ce surcoût salarial.

Cette problématique qui a démarré au second semestre de 2020, et qui s'est progressivement intensifiée, perdure à l'heure actuelle même si quelques progrès timides ont pu être enregistrés récemment. Il est difficile à ce stade de donner un chiffre précis, mais si la situation ne devait pas évoluer avant le 31 décembre 2022, elle pourrait coûter un peu moins de 345.000 € à l'association.

Il est important de noter que ces coûts exceptionnels n'ont pas été intégrés dans le budget 2022 étant donné que la durée de cette situation n'est pas connue.

3. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de l'association

Les éléments suivants sont susceptibles d'avoir une influence sur le développement de l'association dans les mois à venir :

- L'obtention de subsides de l'AMIF à hauteur des dépenses engagées par l'ASBL
- L'impact financier de l'absence de candidats techniciens de surface art.60 et donc de l'engagement de personnel en CDD pour assurer le nettoyage des locaux
- L'évolution de l'inflation et son impact sur les coûts salariaux. A noter que le budget 2022 de l'ASBL est construit sur l'hypothèse de deux indexations salariales sur l'année : en

Molenbeek Vivre Ensemble ASBL
R.P.M. Bruxelles
N° d'entreprise BE 0449487409
Rue du Comte de Flandre n° 15
1080 Molenbeek-Saint-Jean

février et en octobre. Or depuis le début de 2022, deux indexations ont d'ores et déjà été appliquées, respectivement en février et en avril. L'effet, en année pleine, de chaque nouvelle indexation de 2% se chiffrerait à environ 100.000 €.

4. Indication en matière de frais de recherches et développement

Il n'y a pas d'indications spécifiques en matière de recherche et de développement.

5. Indications relatives à l'existence de succursales

L'association ne possède pas de succursale.

6. Pertes reportées et pertes successives

L'ASBL a réalisé une perte pour la deuxième année consécutive, ce qui se traduira par des pertes reportées de 248.124,24 € au terme de l'exercice 2021. Les fonds propres demeurent positifs et s'élèvent à 146.446,79 €.

Trois incertitudes et risques ont été identifiés au paragraphe 1.4 ci-dessus. Pour ce qui est du risque lié à l'obtention de la subvention de l'AMIF, il peut être qualifié de faible. Quant à l'incertitude associée à l'absence de candidats techniciens de surface art.60, elle est de nature conjoncturelle. En revanche, d'éventuelles indexations salariales additionnelles se traduiraient par des surcoûts structurels. Compte tenu de cette graduation des risques identifiés et du fait que nous sommes une ASBL communale, nous concluons qu'il n'y a pas de risque de discontinuité des activités de l'ASBL à ce stade. Par conséquent, il n'y a pas lieu de modifier les règles d'évaluation sur base desquelles sont valorisés les différents éléments du bilan.

7. Utilisation d'instruments financiers (si applicable)

L'association n'a pas utilisé d'instruments financiers durant l'exercice clôturé.

8. Conflits d'intérêts

Non applicable

Molenbeek Vivre Ensemble ASBL
R.P.M. Bruxelles
N° d'entreprise BE 0449487409
Rue du Comte de Flandre n° 15
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Fait à Molenbeek-Saint-Jean, le 31/05/2022

Pour l'organe d'administration,

RAPPORT DES COMMISSAIRES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'ASBL MOLENBEEK
VIVRE ENSEMBLE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'ASBL Molenbeek Vivre Ensemble (l' « Association »), nous vous présentons notre rapport de commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres le 12 mai 2020, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'Association durant 3 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'Association, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 2.421.863,70 EUR et dont le compte de résultats se solde par un résultat négatif de l'exercice de 296.399,68 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

En ce qui concerne l'impact de la crise sanitaire du Covid 19 sur l'association, nous faisons référence au paragraphe inclus dans l'annexe C-asbl 6.18.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre l'Association en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport de commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'Association, ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport de commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'Association à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du Code des sociétés et des associations et des statuts de l'Association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et, le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport d'activités

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3 :48 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si les autres informations contenues dans le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport d'activités comportent une anomalie significative, à savoir une discordance significative par rapport aux comptes annuels ou une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'Association au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, ou du Code des sociétés et des associations.

Autre point

- En ce qui concerne l'impact après date de clôture de la crise sanitaire du Covid 19 sur l'établissement, nous faisons référence à l'information intégrée dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Kruisem, le 14 juin 2022



Peter Innegraeve

Commissaire
Réviseur d'entreprises